

Petites Cités
de Caractère

Pays de la Loire

Le Coudray - Macouard

Mars 2018

LE MOT DU MAIRE

C'est bien tardivement que paraît ce premier bulletin de l'année 2018. Nous vous prions de nous en excuser. En dehors de ses fonctions, chaque élu a sa vie personnelle et certains évènements perturbent parfois, le bon déroulement prévu...

Notre principal projet, cette année, sera la restauration de notre école. Nous avons à cœur de réussir à donner à nos enfants un cadre de vie plus agréable et surtout mieux adapté. Cependant, le plus important, pour nous, est de réduire les dépenses énergétiques, très élevées, à l'heure actuelle. Ce gros chantier devrait être complètement achevé en fin d'année, mais ceci ne se fera pas sans quelques désagréments ! Il nous faudra faire preuve de patience et d'organisation. Je compte sur la bonne compréhension de chacun.

Comme chacun a pu le constater, nous avons toujours de gros tracas avec les caves. Des devis sont en cours pour régler, en priorité, les problèmes qui se posent à la mairie et rue de Pazillé. La dépense risque d'être très lourde pour notre budget et les subventions sont très limitées dans ce domaine ! Néanmoins, nous nous engageons à faire le maximum pour améliorer cette situation compliquée.

Ces lourds projets ne doivent pas nous faire laisser de côté la voirie, les bâtiments, l'accessibilité, les affaires sociales... Je compte sur mon équipe de conseillers pour mener à bien les différentes réalisations que nous souhaitons entreprendre.

Le Maire

F. Auvinet



ECOLE du COUDRAY

Dans le bulletin de novembre 2017 nous évoquions un grand projet de remise aux normes de notre école. Ce projet coûteux évalué à plus de 600K€ a pris forme.

Après un appel d'offre, auquel huit cabinets d'architectes ont répondu, le cabinet Thoumazeau de Saumur a été sélectionné, tant par ses références dans la rénovation de bâtiments scolaires, que pour ses honoraires raisonnables.

En partant du cahier des charges préalablement établi, l'architecte a consulté les élus et les enseignants afin de compléter le projet et d'évaluer les besoins de chacun, validant, ou pas, la faisabilité, la pertinence et le coût.

Il en a résulté la démarche suivante :

La rénovation de l'école est fortement axée sur les économies d'énergie. L'école n'étant pas en zone protégée (ZPPAU) toutes les portes et fenêtres seront changées par des menuiseries en PVC qui apporteront une très bonne isolation thermique et en plus une grande facilité de nettoyage.

La façade et les toitures seront isolées par des matériaux à grand pouvoir isolant, si possible biosourcés, afin de limiter les déperditions thermiques

Une Ventilation Mécanique Contrôlée double flux sera installée.

En remplacement de la chaudière fuel, **une chaudière à granulés de bois**, plus respectueuse de l'environnement, assurera le chauffage des locaux.



L'espace d'accueil, côté maternel, sera agrandi, permettant de limiter les déperditions de chaleur dans les classes.

Une véritable salle pour les enseignants sera créée.

Les sols seront refaits en tenant compte des impératifs techniques.

Le réseau électrique sera mis aux normes et des éclairages à faible consommation d'énergie seront privilégiés.

Enfin, tous les bâtiments seront mis aux normes de l'accessibilité.

Infos Ecole –Rentrée de septembre 2018 :

Après le vote du conseil d'école et du conseil municipal, il a été décidé de repasser à une semaine de 4 jours (il n'y aura plus cours le mercredi). De ce fait les TAP seront aussi abandonnés.

Le projet de RPI avec l'école de St Just sur Dive est abandonné. Le comité de pilotage (constitué en juin dernier à la demande des représentants de parents) a travaillé pendant 6 mois à l'élaboration d'un nouveau projet plus adapté et plus détaillé que celui présenté l'an passé, mais devant la pétition montée par les parents d'élèves, avant même d'avoir pris connaissance du projet, il n'a pas donné suite. Ce projet municipal soutenu par les 3 mairies concernées (Le Coudray, Artannes et St Just s/Dive) nous semblait primordial pour l'avenir de notre école mais il ne peut pas être mené au bout, si les familles ne suivent pas. Dommage !

Jardin botanique



L'implantation d'un nouveau jardin botanique a vu le jour dans le parc de la Mairie, car le jardin actuel menace de s'effondrer dans les caves sous celui-ci. Il faudra certainement attendre les prochaines années afin de replanter progressivement toutes les plantes tinctoriales.

Salon de coiffure

Le salon de coiffure du Coudray « Sandrine coiffure » avait besoin de quelques changements et surtout de s'agrandir afin de proposer ponctuellement les services d'une esthéticienne. La municipalité (propriétaire du local) a organisé les travaux. C'est chose faite : Sandrine et son sourire vous accueillent maintenant dans ce nouveau salon, à découvrir !



Au regard du résultat... Un regret : c'est être chauve.



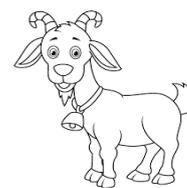
Le P'tit Marché du Coudray

Tous les vendredis soir de 16h30 à 19h00 vous y retrouverez :

- M Pascal Tellier Boucher-Charcutier-Traiteur
- M Philippe Bouquet Fruits et légumes (culture modérée)
- Mme Laurence Dumoulin - Fromages de chèvres
- Une marchande de volailles fermiers

Privilégiez les circuits courts en allant leur rendre une petite visite et vous pour le week-end.

La municipalité a à cœur de maintenir ce petit marché qui permet aux habitants et aux personnes isolées de se retrouver.



approvisionner

Aidez-nous à le faire vivre.



Cimetière Du Coudray-Macouard

- Les tarifs des concessions sont les suivantes :

Concessions de 30 ans = 50€

Concessions de 50 ans = 100€

-Réglementation du Jardin du Souvenir :

- ⇒ Le jardin du souvenir est destiné à recevoir les cendres des personnes incinérées.
- ⇒ L'autorisation de disperser sera accordée par Le Maire ou son représentant.
- ⇒ Pour les personnes habitants la commune, le service est gratuit.
- ⇒ Sur le mur destiné à cet effet une plaque individuelle (20cmx15cm) peut-être posée par un professionnel
- ⇒ Le dépôt de fleurs et de plaques est interdit à l'intérieur du jardin du souvenir mais toléré sur les allées périphériques.



Offre de service en Maison Départementale des Solidarités (MDS) MDS du Grand Saumurois

Les MDS assurent:

- L'accueil et l'orientation
- L'évaluation et le conseil
- L'accompagnement et le suivi des personnes en état de fragilité sociale (précarité budgétaire, familiale, isolement...).

Elles assurent aussi l'instruction des aides financières légales (RSA, aides au logement...) ou spécifiquement prévues par l'Assemblée Départementale (aides financières aux familles).

Quelles sont leurs missions?

La Protection Maternelle et Infantile (PMI)

L'accueil – Information – Orientation : AIO (incluant l'instruction des demandes de RSA)

L'accompagnement social global : ASG (incluant le suivi des allocataires du RSA)

L'information du public sur les conditions d'accès à ses droits

Mise en oeuvre de l'AIO (Accueil - Information - Orientation)

- L'AIO téléphonique est en place uniquement sur le site principal : 02 41 53 02 30
- L'AIO physique est en place quotidiennement (sauf le jeudi matin) sur le site principal (Saumur)

Pour contacter la MDS

Adresse : 25 bis rue Seigneur CS 84021 – 49400 SAUMUR

Numéro de téléphone : 02 41 53 02 30

Mail : aio.saumur@maine-et-loire.fr

Numéro de téléphone des Evènements Préoccupants : 02 41 53 05 65

Horaires d'ouverture :

Périodes scolaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 - 17h30

Vacances scolaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

Personnes intervenant sur le Coudray-Macouard

Assistante sociale : Florence LELIEVRE

Puéricultrice : Edwige ROZIER

Référentes de prévention : Rose-Marie BAZILE et Chantal CHAUVIGNE

Infirmière : Natacha SANFO

Repas des Aînés



C'est le 25 Novembre 2017 qu'a eu lieu le traditionnel repas de nos aînés.

Les jeunes de 70 ans ont rejoint leur aînée centenaire, Mme Mauneau.

Jacques et Colette ont gentiment animé cet après-midi et c'est au son de l'accordéon que le repas s'est poursuivi.

Cette année les services proposés par le traiteur n'ont pas été satisfaisants. La municipalité œuvre déjà à la recherche d'un nouveau prestataire pour vous proposer un repas et un service de qualité.

A l'année prochaine !!

Un bouchon Pour Un Voyage

Un collecteur de bouchons a été installé derrière le distributeur de baguettes, près de Sandrine Coiffure.

« Un bouchon Pour Un Voyage »

Association de loi 1901 pour les enfants atteints d'un handicap.

Quoi/Ou : Elle compte actuellement 22 bénévoles qui contribuent à son développement. Elle se situe à Montreuil.

Pourquoi : Pour financer des sorties culturelles pour les enfants du bassin saumurois atteints d'un handicap, issus de familles précaires.

Pour qui : Pour qu'une trentaine d'enfants puisse découvrir plusieurs fois par an des événements culturels en compagnie de leurs proches

Comment aider l'Association : collecter les bouchons plastique (bouteilles d'eau, de lait, de lessive etc.) et les déposer dans les conteneurs prévus à cet effet (Carrefour Market, Super U, Bouet Saumelec, Marché aux Affaires-Montreuil Salle du Loto-Courchamps) Sandrine Coiffure au Coudray.



Vous pouvez aussi contacter l'association pour proposer vos services

Tél : 07 81 84 09 54

un.bouchon.pour.un.voyage@orange

<http://www.facebook.com/unbouchonpourunvoyage>

Newsletter site Internet

La municipalité souhaite mettre en place une newsletter sur le site internet. Cela vous permettra de recevoir, sur votre boîte mail, un message vous indiquant qu'une information a été mise à jour.

Pour cela, il est nécessaire de connaître votre adresse mail. Il suffit d'envoyer un mail à :

communicationcm49@gmail.com

Merci d'indiquer « newsletter » dans l'objet du mail et d'indiquer vos nom, adresse et téléphone dans le corps du texte, si vous le souhaitez. Ces informations resteront confidentielles.



ASSOCIATION
FAUNE SAUVAGE
acquérir, gérer, faire connaître les habitats de la faune sauvage

Le club nature junior



des communes du Coudray Macouard et d'Artannes sur Thouet

à destination des enfants de 8 à 11 ans

Il est proposé par l'association intercommunale de chasse des 2 communes, association de loi 1901 à but non lucratif.

Les objectifs du club sont de proposer aux jeunes des activités dans la nature et de faire découvrir aux enfants l'environnement dans lequel ils vivent.

Les bénévoles, bons connaisseurs de la nature et désireux de transmettre leurs savoirs veulent faire découvrir les loisirs simples et naturels par le biais de balades-découverte, jeux et fabrication à partir de matériaux issus de la nature.



Renseignements : Pascal LIOTARD

06 87 53 64



Société de chasse des communes du Coudray Macouard et d'Artannes sur Thouet constituée le 11 août 1935 réactualisée le 20 juin 1999.

Siège social : Mairie du Coudray Macouard.

Local : Maison de la garenne à côté du stade au Coudray.

Bureau :

Président : Pascal LIOTARD

Vice-présidents : Jacky BRANCHU, Daniel SIMONNEAU

Secrétaire : Jean Luc DESCHAMPS

Trésorier : Jean Claude BINARD

Contact :

Tel : 02 41 67 98 09 / 06 87 53 64 33

E-mail : pascalliotard@orange.fr

L'inscription est possible toute l'année, il suffit de téléphoner au 02 41 72 15 00.

Une société de chasse responsable définit les orientations de la gestion cynégétique des différentes espèces sur son territoire.

Nous devons :

- ⇒ **Gérer** le gibier en adaptant nos prélèvements pour ne pas pénaliser les efforts de gestion de nos gibiers naturels, réguler les prédateurs et veiller au respect des espèces protégées.
- ⇒ **Concilier** agriculture et faune sauvage, en développant un partenariat avec les agriculteurs pour améliorer nos territoires de chasse sans nuire à leurs intérêts économiques.
- ⇒ **Transmettre** nos connaissances aux jeunes générations.

La chasse est un univers vital à la bonne santé de notre territoire, nous espérons que vous pourrez croiser lors de vos balades une multitude d'espèces d'animaux.

Rappel : La fédération départementale des chasseurs de Maine et Loire a instauré la gratuité du permis de chasser pour les jeunes de moins de 21 ans.



Le chèque énergie remplace les tarifs sociaux de l'énergie à partir de 2018. Avec ce nouveau dispositif solidaire, simple et juste, l'État accompagne les ménages à revenus modestes pour payer leurs dépenses d'énergie et ainsi lutter contre la précarité énergétique.

Un envoi automatique aux ménages éligibles (du 16 au 22 avril 2018)

Le chèque énergie est attribué sous conditions de ressources (jusqu'à 7 700 € pour une personne seule, jusqu'à 16 100 € pour un couple avec deux enfants), sur la base de la déclaration de revenus que les ménages réalisent chaque année auprès des services fiscaux. Cette formalité doit avoir été effectuée pour pouvoir bénéficier du chèque énergie, y compris pour des revenus faibles ou nuls. Les bénéficiaires n'ont donc aucune démarche spécifique à accomplir pour bénéficier du chèque énergie, et ils reçoivent directement leur chèque énergie à leur nom, à leur domicile, une fois par an.

En Maine-et-Loire, le chèque énergie sera envoyé aux 36 576 bénéficiaires entre le 16 et le 22 avril 2018.

Une utilisation directe auprès des professionnels ou en ligne

Le chèque énergie permet de régler tous les types de dépenses d'énergie :

les factures des fournisseurs d'électricité, de gaz, de fioul domestique ou d'autres combustibles de chauffage (bois, etc.) ;

les charges de chauffage incluses dans les redevances de logements-foyers conventionnés à l'APL ; - certaines dépenses liées à la rénovation énergétique du logement, réalisées par un professionnel certifié.

Les professionnels obtiennent remboursement du montant des chèques énergie qu'ils ont reçus après enregistrement sur le portail www.chequeenergie.gouv.fr

Tous ces professionnels sont tenus d'accepter le chèque énergie.

Pour régler ces dépenses, les bénéficiaires peuvent remettre directement leur chèque énergie au professionnel concerné qui en déduit le montant de la facture ou de la redevance. Ils peuvent également utiliser leur chèque énergie en ligne sur le portail www.chequeenergie.gouv.fr (pour les fournisseurs qui proposent cette fonctionnalité).



**Jeunes lycéens étrangers
Allemands, Italiens, Mexicains
cherchent une famille d'accueil**

D'Allemagne, d'Italie, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Lilian, jeune allemande, a 15 ans et souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2018. Elle adore la musique et pratique du violoncelle. Elle aime aussi faire du vélo et du cheval, danser, lire et se balader dans la nature. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse, qui l'accueillerait les bras ouverts.

Alonso, jeune mexicain de 16, souhaite venir en France pour 10 mois. Il a de nombreux hobbies : jouer au golf et aux jeux vidéo, lire, cuisiner, et faire de la danse aérienne. Il aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Margherita, jeune italienne de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2018. Elle aime jouer au foot, se promener dans la nature, faire du ski et du bénévolat et voyager. Elle rêve de maîtriser la langue française

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir". Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements :

Jacques CHEVALLIER – Vendée

Jacques.chevalier12@orange.fr

02.51.94.41.25 / 06.87.40.38.26

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo

Vanessa Simon – 02.99.20.06.14

vanessa@cei4vents.com



Envie d'investir dans les énergies renouvelables dans le Saumurois ?

Investir dans une énergie plus verte, produite près de chez vous c'est possible ! Le Parc naturel régional vous accompagne pour créer un projet local, durable et non délocalisable qui vous ressemble. En Indre-et-Loire, ils sont déjà plusieurs à s'être lancé, alors pourquoi pas vous ?

Sur le Saumurois, plusieurs sites, (bâtiments publics ou friches industrielles) pourraient accueillir prochainement des panneaux solaires. Que vous soyez habitant, entrepreneur, membre d'association...vous pouvez créer un collectif et investir ensemble sur un de ces sites.

Le Parc naturel régional est prêt à vous accompagner dans votre projet. « Les habitants sont séduits par cette idée qui leur permet de créer un projet qui leur ressemble et de se réapproprier une énergie produite localement, précise Sandrine Vasseur, chargée de mission énergies renouvelables participatives au Parc naturel régional. Il y a un réel engouement en Allemagne, où près de la moitié des projets d'énergies renouvelables installés depuis 2000 appartiennent aux citoyens ».

Une association s'est récemment créée en Touraine pour initier des projets citoyens d'énergies renouvelables, avec des retombées sociales et économiques qui bénéficient directement au territoire. Alors pourquoi pas vous ?

Convaincu, intéressé ou simplement curieux ?

Contactez Monsieur Allard à l'adresse suivante : photov@netcourrier.com

Renseignements complémentaires au 02 41 53 66 00 ou par

mail : enr-participatives@parc-loire-anjou-touraine.fr

**Au Coudray, un nouveau correspondant
local Du Courrier de l'Ouest
Mr Dalloni: michel.dalloni@gmail.com**

INFORMATIONS PRATIQUES

Carte d'identité / Passeports

Réaliser une pré-demande en ligne sur <https://ants.gouv.fr>
Noter votre numéro de pré-demande.

Ce téléservice simplifie votre démarche, si vous ne souhaitez pas l'utiliser un formulaire sera à compléter sur place.

Prendre rendez-vous dans une mairie équipée de bornes biométriques.

Les plus proches Saumur, 02 41 83 30 76 ou Doué la Fontaine, 02 41 83 11 83

Rassembler vos pièces justificatives

Se présenter au guichet de la mairie avec votre numéro de pré-demande pour y déposer votre dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.

PACS

Depuis le 1^{er} novembre 2017, les PACS s'effectuent à la mairie du lieu de résidence.

Pièces à fournir :

Convention de Pacs (formulaire cerfa 15727*02)

Déclaration conjointe et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n°15725*02)

Acte de naissance de moins de 3 mois

Pièce d'identité en cours de validité

Recensement citoyen

Tout jeune Français de 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie dans les 3 mois qui suivent son anniversaire.

L'attestation délivrée par le Maire est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Il permet aussi l'inscription d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

Urbanisme

La commune du Coudray-Macouard bénéficie d'un POS (Plan d'Occupation des sols), d'une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager). Pour tous travaux touchant l'aspect extérieur des habitations (menuiseries, peintures, clôtures,...) il est obligatoire d'établir une déclaration préalable de travaux. Certaines constructions ou aménagement nécessitent un permis de construire. Pour toute information, vous pouvez vous adresser au secrétariat de la Mairie.

Rappel sur les feux

Le brûlage est autorisé **uniquement** en dehors des zones urbaines et à une distance supérieure à 30 m de toute habitation ou construction ainsi que des routes et lignes aériennes d'électricité et de téléphone.

L'arrêté préfectoral n°2013-012 précise les périodes et horaires ou le brûlage des déchets végétaux secs sont autorisés :

- 1^{er} janvier au 15 février : 11h-15h30
- 1^{er} au 31 mai : 10h-16h30
- 16 octobre à 30 novembre : 10h-16h30

